

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Acide formique 80 %

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: ACIDE FORMIQUE à 80%

Identification de la société/entreprise :

Ets Daniel GOL

Lieu-dit Fageolles

81250- - CURVALLE

Téléphone: 09 51 03 03 23.

www.danielgol.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : INRS - Tél : 01.45.42.59.59.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :

L'acide formique est un acide faible largement employé en paléontologie pour neutraliser les effets de la potasse lors du dégagements des tests d'oursins.

En minéralogie, on l'utilise pour dissoudre des dépôts calcaires sur des espèces fragiles résistants mal aux acides forts.

Autres usages :

Restrictions d'emploi recommandées : A ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages.

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classe de danger Catégorie de danger Organes cibles Mentions de danger Corrosion cutanée/irritation cutanée

Catégorie 1A H314 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole de danger / Catégorie de danger Phrases de risque Corrosif (C) R35 Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Effets néfastes les plus importants Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Pas de données supplémentaires disponibles. Dangers physicochimiques : Se référer à la section 9 pour les

informations physico chimiques. Pas de données supplémentaires disponibles. Effets potentiels sur : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement Pas de données supplémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger Mentions de danger :

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

Page: 2/7

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances Nom Chimique Numéro d'identification Concentration [%] Numéro index: 607-001-00-0 No.-CAS: 64-18-6 EINECS: 200-579-1

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours ·

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

· **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Obtenir des soins médicaux. Demander immédiatement conseil à un médecin. Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.. Boire de l'eau en abondance et aérer la pièce.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

Indications destinées au médecin: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.

· **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Renseignements généraux: Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Diluer avec beaucoup d'eau après avoir récupéré le produit. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Recueillir le reste à l'aide d'une matière poreuse inerte (kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel etc.). Assurer une aération suffisante. Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4 Référence à d'autres sections** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Éviter toute inhalation. Veiller à une bonne aspiration du poste de travail.

· **Prévention des incendies et des explosions:** Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Prévoir des sols résistant aux acides. Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: 64-18-6 Acide formique..% VME (France)

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 9 mg/m³, 5 ppm 9 mg/m³, 5 ppm

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

· **Équipement de protection individuelle:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imbibés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec la peau.

· **Protection respiratoire:** En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

· **Protection des mains:** Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants de protection Gants en caoutchouc

· **Matériau des gants** Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** En cas de transvasement de grandes quantités ou démontage de raccords..

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

· **Odeur:** Piquante

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **Valeur du pH à 20°C:** < 1

· **Changement d'état**

Point de fusion: -9°C

Point d'ébullition: 105°C

· **Point d'éclair** > 55°C

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

· **Température d'auto-inflammation:** 520°C

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion: Inférieure:** 14,0 Vol % **Supérieure:** 33,0 Vol %

· **Pression de vapeur à 20°C:** 43 hPa

· **Densité à 20°C:** 1,15 g/cm³

· **Densité relative.** Non déterminé.

· **Densité de vapeur.** Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.

· **Viscosité: Dynamique:** Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

Solvants organiques: 0,0 % **Eau:** 15,0 %

9.2 Autres informations Pas de données supplémentaires disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réaction au contact de métaux divers. Peut réagir vivement en présence d'un produit riche en oxygène (comburant). Danger d'explosion. Réaction dangereuse avec les alcalis (lessives alcalines) et amines en masse.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Bases fortes. Produits réducteurs. Métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement corrosif.
- **Ingestion:** Peut être nocif en cas d'ingestion.
- **Inhalation:** Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):** On ne connaît pas d'autres données importantes.

Indications toxicologiques complémentaires: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Corrosif
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12. Informations écologiques

- **12.1 Toxicité · Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Procédé:** · **Informations écologiques:** Non disponible.
- **Autres indications:** Le produit est facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Effets localisés: peut donner lieu à une modification du pH avec détérioration de la vie aquatique.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (WGK allemands) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB · PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation:** Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet.
- **Code déchet:** L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets. 2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 Juillet 2001 modifiant la liste des déchets contenus dans la décision 2000/532/CE. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 Mars 1991 modifiant la Directive 75/442/ CEE relative aux déchets.
- **Emballages non nettoyés:** Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, avoir les produits du même traitement. Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 Décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU UN1779

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR 1779 ACIDE FORMIQUE

· **IMDG, IATA FORMIC ACID**

14.3. Classe(s) de danger pour le transport ADR · Classe 8 Matières corrosives. · **Étiquette** 8+3

IMDG, IATA · Class 8 Corrosive substances. · Label 8+3

14.4. Groupe d'emballage ADR: II RID: II IMDG: II

14.5 Dangers pour l'environnement: · **Polluant marin** : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. · **Indice Kemler:** 83 · No

EMS: F-E,S-C · Segregation groups Acids

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

15. Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement · Prescriptions nationales: · Indications sur les restrictions de travail: -**

· **Directives techniques air: Classe Part en % Wasser 15,0 NK 85,0**

· **Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.**

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.**

16. Autres informations

· **Phrases importantes**

22 Nocif en cas d'ingestion

34 Provoque des brûlures

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

R35 Provoque de graves brûlures..

· **Références bibliographiques**

ECDIN (Environmental Chem. Data and Information Network)

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

NIOSH - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Roth - Wassergefährdende Stoffe Verschueren -

Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals Merian-

Metals and their compounds in the environment.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals ·

· **Sources.**

Dir. 67/548/CE, dans la dernière version valable.

35.0.5

Dir. 1999/45/CE, dans la dernière version valable Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH.

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable. Globally Harmonized System, GHS

Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention – Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.